

A.P.I.2.S

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros
Divisé en mille actions de 10 €

Siège social : 14 rue du Pont de la Risle 61370 PLANCHES
RCS Alençon 790 410 914

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU 12 mai 2025

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT

Le 12 mai 2025 à 18 heures, au siège social,

L'actionnaire unique de la société sus désignée a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Claude MICHEL, Président et Actionnaire unique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par l'actionnaire unique.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant plus de la moitié des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de dissolution avec liquidation de la SASU A.P.I.2.S
- Nomination d'un liquidateur
- Siège de la liquidation

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Suite au départ en retraite de son dirigeant, l'Assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la société **à effet du 15.06.2025** et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de Commerce.

Conformément à la loi, la personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention et le nom du liquidateur devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de liquidateur à compter de ce jour et pour la durée de la liquidation :

M. Jean Claude MICHEL
Domicilié 14 rue du Pont de la Risle 61370 PLANCHES
De nationalité française
Né le 21 février 1954 à Paris 1^{er} (75)

Si M. Jean Claude MICHEL vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à son remplacement, dans le mois.

M. Jean Claude MICHEL, comme tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, sera soumis à toutes les obligations attachées à son mandat.

M. Jean Claude MICHEL, comme tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement possède, les pouvoirs les plus étendus suivant la Loi et les usages du commerce à l'effet notamment de mettre fin aux opérations en cours, procéder à la réalisation de l'actif social et au règlement du passif, répartir le solde entre associés, signer tous actes et pièces, effectuer toute formalité de publicité et généralement faire tout le nécessaire en vue de la liquidation complète de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Jean Claude MICHEL, présent à la réunion, déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune des interdictions prévues par l'article L. 237-1 et suivants du Code de Commerce de nature à lui en empêcher l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée fixe le siège de la liquidation au siège social de la société, à savoir, au 14 rue du Pont de la Risle 61370 PLANCHES

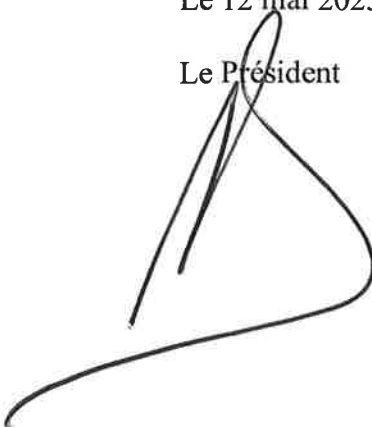
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à Planches,
Le 12 mai 2025

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.